

Daniel CONUS
Prisonnier politique séquestré
Aux Etablissements de BELLECHASSE
1786 Sugiez FR



Simonetta SOMMARUGA
et Jean-Claude JUNCKER

**STOP à la séquestration
De Daniel CONUS**

Fribourg

**Canton gouverné et
administré par des
VOYOUS !**



Daniel CONUS
Séquestré
depuis le 9 avril 2016

Recommandé avec accusé de réception
Département Fédéral de la Justice
Madame Simonetta SOMMARUGA
Palais Fédéral Ouest
3000 Berne

Plainte pénale adressée à la Ministre fédérale de la Justice, Simonetta SOMMARUGA pour exiger la **libération immédiate de Daniel CONUS**.
Demande de mise sous tutelle du Canton de Fribourg pour cause de haute trahison de membres de son Gouvernement et de son Parlement, pour violation de la Constitution fédérale et mise en danger de l'Etat de Droit, par leur appartenance à une Organisation criminelle internationale secrète.

<http://www.worldcorruption.info/plaintes.htm>

Bellechasse, le 17 mai 2016
(Si les Autorités pénitentiaires ne pratiquent pas la censure)

Plainte pénale de Daniel CONUS (ré-emprisonné depuis le 9 avril 2016)

Toutes les plaintes que nous déposons sont systématiquement jugées irrecevables ou écartées par **refus d'entrée en matière**, parce qu'elles sont traitées par des magistrats directement impliqués dans les crimes dénoncés. Il suffit de consulter les dénonciations à l'encontre du **Juge du TPF Stephan BLAETTLER** ou du **Procureur général Michael LAUBER** à titre d'exemples. Et c'est la même chose au niveau des Cantons.

UBS SA a escroqué le patrimoine BURDET, le **patrimoine SAVIOZ**, et encore des centaines de milliards des **royalties FERRAYÉ** dès 1992, alors que **Christoph BLOCHER** (ex Conseiller fédéral) et **Johann SCHNEIDER AMMANN** Président de la Confédération en 2016, **étaient administrateurs de la banque !**

Le dossier GIROUD Vins SA, qui concerne directement le blanchiment des royalties FERRAYÉ, et qui va être mis en ligne prochainement, démontre que les Magistrats ne sont pas les seuls à avoir été corrompus et à couvrir les crimes, mais qu'il en est de même des politiciens, **comme l'avait déclaré le PDC Dominique DE BUMAN**. **L'exemple d'Urs SCHWALLER, PDC** lui aussi, administrateur de **FIDUCONSULT** lors du boum du blanchiment des royalties, aux côtés de **Jean-Bernard BUCHS** associé de **FIDUCONSULT**, de **Michel VEZ** Président, de **Patrick VEZ** secrétaire ou encore d'**Alain VEZ** administrateur (**voir dossier FedPol**) est significatif de l'esprit maçonnique qui règne et dont le secret est garant de l'impunité des crimes commis.



*Les Magistrats de l'Ordre judiciaire garantissent l'impunité des vols et des escroqueries
commis au profit des membres de leur Secte satanique Franc-Maçonne.
Ils dansent sur les Droits fondamentaux des Citoyens*

L'évidence de la dégénérescence des Institutions Politiques et Judiciaires

En fonction de la situation décrite plus haut et au travers des dossiers BernLeaks qui démontrent une corruption sans précédent des Institutions politiques et judiciaires suisses, **à qui faut-il dès lors s'adresser** pour faire valoir nos Droits fondamentaux constitutionnels, lorsque les Institutions établies par le Peuple souverain à cet effet, ne remplissent plus leurs fonctions ?

Simonetta SOMMARUGA - Charge et responsabilités

Pour la forme, nous adresserons donc les **plaintes pénales futures** à la Cheffe du Département Suisse de la Justice, avec charge et **responsabilité administrative et civile pour elle** à titre personnel **et pour la Confédération**, de veiller à ce que les enquêtes et instructions soient diligentées conformément à la Législation. **Pour que les protagonistes cités, soient poursuivis.** Nous ne serons pas dupes de penser qu'elle est moins impliquée que les autres dans le crime organisé comme en témoigne son courrier invoquant la "séparation" des pouvoirs trompeuse et toujours invoquée. Surtout en connaissant maintenant son attirance pour l'Europe de Bruxelles. Une Europe qui a été une structure activée sous MITTERRAND pour accélérer le blanchiment des royalties FERRAYÉ... Depuis lors, cette Europe n'est qu'un panier de corrompus et il suffit de prendre 1 à 1 la plupart des Ministres pour voir qu'ils sont directement impliqués dans le blanchiment des royalties. À commencer par les Ministres Français et le Commissaire aux **affaires économiques et financières européennes Pierre MOSCOVICI** qui est un proche de **Dominique STRAUSS-KAHN**, ex Ministre de l'INPI (Institut National de la Protection industrielle) qui a divulgué les Brevets FERRAYÉ en 1991. Mais il y a aussi **Michèle ALLIOT-MARIE** (ancienne Garde des Sceaux) Brice HORTEFEUX, Rachida DATI, **Eva JOLY** (Procureur lors de l'escroquerie des royalties, elle était venue rencontrer **Bernard BERTOSSA** à Genève et avait déclaré au terme de sa visite **"Je suis venue sur un sentier du blanchiment et je repars sur une autoroute"**... Ensuite tout a été étouffé ! **L'Europe de Bruxelles doit disparaître, même si pour l'heure, seuls les British semblent le comprendre !**



Requêtes et Motivations

Chefs d'accusation :

- Séquestration illégale Art. 183 - 184 CP
- Participation à une Organisation criminelle Art. 260^{ter}
- Abus d'autorité Art. 312 CP
- Infraction contre le patrimoine Art. 137ss CP
- Fausses communications aux autorités chargées du registre du commerce Art. 153 CP
- Faux dans les titres Art. 252 CP
- Escroquerie et complicité d'escroquerie
- Crimes ou délits contre l'Etat. / Haute trahison en faveur d'une organisation internationale secrète qui a suppléé sa propre "constitution" à notre Constitution fédérale Art. 265 - 266 CP

Demande de destitution et poursuite des Conseillers(ères) d'Etat + Préfets :

- GARNIER Marie, Présidente
- ROPRAZ Maurice, vice-Président (ex Préfet)
- DEMIERRE Anne-Claude
- GODEL Georges
- JUTZET Erwin
- GAGNAUX-MOREL Danielle, Chancelière
- CHEVALLEY Michel, Préfet

Poursuite des ex Conseillers(ères) d'Etat :

- CHASSOT Isabelle (Office fédéral de la Culture)
- GRANDJEAN Claude

Poursuite des (ex-) Magistrats : Escroquerie sous forme de dépens

- RAEMY Stéphane (séquestrations illégales et abus psychiatrie)
- MOOSER Jean-Luc (Instructions arbitraires)
- PEDROLI Sébastien CHF 21'692.20
- SANSONNENS Louis CHF 26'790.60
- SCHMUTZ Jean-Frédéric CHF 43'098.70
- SCHROETER Jean-Pierre (posthume) CHF 49'119.20
- VALLET Philippe CHF 26'817.70
- MOREL Michel (levée de toutes les oppositions OPF sur dépens)
- KAESER Pierre (Lions Club)
- CORBOZ Pierre (Lions Club)
- Etat de Fribourg CHF 16'722.00

Poursuite des (ex-) Avocats : Escroquerie sous forme de dépens

- COTTIER Anton (posthume) CHF 35'428.65
- CLERC André & MAGNIN J. CHF 39'754.10
- TINGUELY Michel CHF 69'652.55

Total CHF 289'321.60

Liste non exhaustive

Demande de mise sous tutelle du Parlement Fribourgeois et du Canton de Fribourg en général

Libération immédiate de Daniel CONUS - ordonnée par des mesures provisionnelles d'extrême urgence...

N'oubliez pas de signer la pétition pour la libération de Daniel CONUS

http://www.petitions24.net/liberez_daniel_conus



Les administrateurs (gouvernements et parlements) des Cantons de Fribourg, de Neuchâtel, du Valais, de Vaud, etc., ont assurément démontré à de multiples reprises dans les condamnations et instructions à l'encontre de Daniel CONUS, que les Institutions de l'Etat sont aujourd'hui contrôlées par des Oligarques soumis à la Franc-Maçonnerie. C'est ainsi qu'ils ont substitué l'application de l'Etat de Droit aux règles d'une **"constitution" illégale** qui garantit leur impunité. Ils en tirent ainsi tous leurs profits personnels et tentent arbitrairement et abusivement d'écarter ceux qui veulent faire valoir leurs Droits. Ils ont à leur disposition des psychiatres dociles qui rédigent leurs expertises en fonction du jugement qui doit être rendu. L'abus de la psychiatrie dans le cas **CONUS** dans lequel le Dr. SCHMIDT a rendu **8 expertises** dont les **conclusions pouvaient être inverses à 180 ° en fonction des besoins du "juge spécial" (très spécial...)** Stéphane RAEMY, en est une preuve formelle.

Il en a été de même dans le dossier **SAVIOZ** dans lequel l'avocat bullois **Michel TINGUELY** a lancé une demande de **mise sous tutelle** pour que la propriétaire de la maison n'ait pas à signer les actes de vente de sa propre propriété...

Pour escroquer le patrimoine de Birgit SAVIOZ et **permettre à UBS SA de finaliser son escroquerie**, **Michel TINGUELY** n'a pas hésité quant à lui, à commettre **un faux dans les titres** d'une extrême gravité puisque la signature d'un Président de Tribunal a été imitée et le sceau du même Tribunal usurpé.

Ceci bien entendu après avoir lancé la demande de mise sous tutelle abusive citée plus haut à laquelle les "juges" fribourgeois Francs-Maçons s'étaient empressés de donner suite.

Tous ces stratagèmes relevant de **Faux dans les titres d'UBS** commis par métier par la 1ère Banque suisse, n'ont eu pour but que de permettre aux **Banksters d'UBS SA de finaliser l'escroquerie qu'ils avaient planifiée**. L'intention était de détourner le patrimoine de Birgit SAVIOZ pour couvrir les dettes de leur client Aldo FERRAGLIA, des dettes qui n'avaient aucun lien avec Birgit SAVIOZ...

Daniel CONUS a été condamné à 50 mois de prison ferme, au cours de **deux procès iniques** présidés par les Francs-Maçons **Jean-Marc SALLIN / Lions Club** (procès Fribourg 2008) et **son "Frère" Marc SUGNAUX** (procès Estavayer-le-Lac 2013). A noter que lors de ce deuxième procès, Daniel CONUS a refusé de se présenter aux débats après avoir appris que **son avocat était Franc-Maçon** et qu'il allait le trahir au profit des **"Frères" plaignants - TOUS JUGES ET AVOCATS qui ont obtenu CHF 289'321.60 de dépens au cours des deux procès**.

Dans le contexte dans lequel ces procès se sont tenus, nous sommes face à une organisation criminelle qui agit en bande pour escroquer les Citoyens, avec l'impunité garantie par l'Etat. La confirmation en est donnée dans ce qui suit !

Michel TINGUELY a assurément été le plus HARGNEUX des plaignants et ce comportement est d'autant plus incompréhensible que le dossier SAVIOZ, pour lequel l'alerte avait été lancée contre l'avocat bullois, avait pour origine Gerhard ULRICH et Marc-Etienne BURDET qui ont fait l'objet d'un **jugement d'appel** au Tribunal Cantonal de Lausanne, le 13 mai 2016. Daniel CONUS n'avait quant à lui jamais été concerné directement par l'affaire SAVIOZ. Les Fribourgeois l'ont condamné et les Vaudois le poursuivent sur plaintes répétées de Michel TINGUELY en 2016 encore, contre les trois Victimes judiciaires susmentionnées.

Le Procureur vaudois Yves NICOLET qui a toujours refusé la preuve de la Vérité, vient d'être nommé Procureur Fédéral, en remerciement de ses services au Crime Organisé en faveur de la Franc-Maçonnerie au sein de l'Etat !



Le Crime organisé en bande au sein de l'Etat de Fribourg, nous a été confirmé par Michel TINGUELY lui-même, lors de l'audience d'Appel précitée, du 13 mai 2016.



Michel TINGUELY s'en est pris à la Cour d'Appel vaudoise, qui n'acceptait pas de suivre ses idées farfelues de contraintes, qu'il prétendait subir de la part de Marc-Etienne BURDET et Gerhard ULRICH, alors que dans le Canton de Fribourg, les autorités judiciaires (et politiques) qui avaient œuvré dans les procès de Daniel CONUS, l'avaient suivi aveuglément... Il l'a peut-être dit avec d'autres mots, mais c'était la notion des faits qu'il a voulu transmettre. Il a tenu l'auditoire durant une demi-heure sur ce principe, sur une jurisprudence bâloise d'une histoire de couple en divorce, qui n'avait rien à voir avec l'objet de l'audience...

A quelques rares exceptions près, dans les affaires CONUS, BURDET, ULRICH, SAVIOZ, etc., les membres des Autorités politiques et judiciaires fribourgeoises - mais aussi vaudoises et c'est valable dans tous les Cantons - ont violé le Devoir de fonction pour lesquels ils ont été nommés ou élus. Ils violent également systématiquement la Législation, pour couvrir les crimes dans lesquels ils ont été impliqués sous couvert du secret Franc-Maçon. Le cas du Conseiller National **PDC** valaisan **Yannick BUTTET**, qui vient d'être **nommé vice-Président du PDC suisse** à la succession de Dominique DE BUMAN, est une démonstration évidente des pratiques Franc-Maçonniques pour hameçonner leurs membres et les soumettre ensuite à leur service sous le secret "constitutionnel" Franc-Maçon... !

On parle bien là de la **"constitution" Franc-Maçonne qui relève de la Trahison au sens de l'Art. 266 du Code Pénal et de la Constitution Fédérale**, puisqu'il s'agit de trahir l'Etat de Droit au profit d'une Organisation internationale qui agit illégalement contre les intérêts des Citoyens suisses et du Pays, sous couvert du secret.

La nomination à la tête de la Poste suisse en avril 2016 d'**Urs SCHWALLER** - ex Président du Groupe **PDC** au Parlement Fédéral - mais surtout Administrateur de FIDUCONSLT à Fribourg, impliquée dans le blanchiment des royalties FERRAYÉ, est aussi démonstratif des méthodes de remerciements pratiquées en faveur des "gentils Frères"... Urs SCHWALLER va devoir être démis de sa fonction...

Pascal CORMINBOEUF ex Conseiller d'Etat fribourgeois a reconnu face à Daniel CONUS, que le crime judiciaire dont il est Victime depuis plus de 20 ans, est une **volonté politique cantonale**. Les membres de l'Autorité, comme dans les révélations DE BUMAN, ne veulent **pas mettre en lumière la Vérité**. Si tel devait être le cas, **les membres de l'Autorité de l'Etat de Fribourg et des autres Cantons, ont compris qu'ils se trouveraient alors face à une multitude de procès à invalider**. Un Journaliste nous l'avait du reste confirmé...

Pourtant, quoi qu'ils puissent tenter de faire pour s'y opposer, le moment est venu pour eux d'assumer la responsabilité de leurs crimes ! Chaque barrage à la Vérité ne fait qu'aggraver la responsabilité que l'Etat va devoir assumer.

Pascal CORMINBOEUF s'est dit prêt à témoigner et à assumer ses responsabilités, sachant que même s'il est intègre et n'a jamais voulu tremper dans les magouilles politico-judiciaires, **le secret dû à la collégialité gouvernementale et son silence, lui font quand même porter une lourde responsabilité dans les crimes commis**. Osons espérer que cette volonté de témoigner ne conduira pas les Francs-Maçons - qui ne supportent pas que leurs secrets soient mis en lumière - à "accider" à "cancériser" ou à "suicider" l'ex Conseiller d'Etat, **comme ils l'ont fait avec d'autres...**

Au-delà de Michel TINGUELY suite à l'affaire SAVIOZ, le crime judiciaire CONUS brièvement récapitulé sur le Site Internet www.daniel-conus.info ne laisse aucun doute planer sur la responsabilité de l'Etat et la complicité des intervenants au niveau politique ou judiciaire.

Des preuves formelles ont démontré que **l'ex Conseiller d'Etat Claude GRANDJEAN** (plaignant au procès 2008) **a menti sciemment pour faire condamner Daniel CONUS** et que le Préfet **Michel CHEVALLEY** s'est rendu **complice de ce mensonge** pour parvenir au même but...

Neuf autres appendices font état du **complot organisé** par les membres des Pouvoirs politique et judiciaire du Canton de Fribourg pour escroquer le patrimoine de Daniel CONUS et de sa famille et pour le faire condamner.

Rappelons que **tous les plaignants** cités en tête dans les demandes de POURSUITES JUDICIAIRES, **étaient des politiciens, des juges ou des avocats** dénoncés dans les crimes judiciaires commis dans le cadre du divorce CONUS, des crimes qui ont consisté à escroquer tout le patrimoine de la famille...

Seul **Michel TINGUELY** n'était pas concerné dans l'affaire de divorce et s'y est greffé sachant que - **comme il l'a dit dans une audience chez le Procureur Yves NICOLET à Lausanne** - Daniel CONUS était le seul membre solvable d'Appel-au-Peuple... **Les "Frères" SALLIN et SUGNAUX**, ont octroyé **CHF 69'652.55 de dépens à Michel TINGUELY**, en remerciement de sa HARGNE contre Daniel CONUS, au cours des deux procès 2008 et 2013.

LE COMLOT maçonnique organisé au sein des Institutions politiques et judiciaires du Canton de Fribourg contre Daniel CONUS et sa famille est significatif de la **prise d'otage de l'Etat de Droit en faveur d'une organisation internationale criminelle**.

Dès lors, ce complot étant en mains d'individus élus, ou assermentés, ou Fonctionnaires, ou encore sous contrat avec l'Etat (licences professionnelles pour les Avocats et Notaires), ceux-ci ont agi contre les Droits constitutionnels, en faveur d'une "constitution" étrangère à la Législation suisse. Ils doivent ainsi être poursuivis pour **trahison au sens des Art. 265 et 266 CP. Leur activité consiste à déstabiliser l'Etat de Droit au profit de leur organisation internationale secrète et illégale**.

Les faits précités démontrant clairement que Daniel CONUS est la Victime d'un complot et qu'il est séquestré pour l'empêcher de faire valoir ses Droits et surtout pour que les auteurs des crimes à son encontre puissent poursuivre leurs activités criminelles en tout quiétude.

La lettre di 29 avril 2016 du Procureur général Fabien GASSER qui a agi contre Daniel CONUS lors du procès inique de 2013 est significative sur l'**incapacité** du Ministère Public à **faire régner l'Etat de Droit...** **Fabien GASSER ne constate aucun soupçon de commission d'une infraction...** Ce comportement démontre qu'il se fout de la gueule des Justiciables avec un aplomb déconcertant ! Cet individu doit être relevé de sa fonction sans délai, il est dangereux et contrevient à l'Etat de Droit !

Un autre courrier du 27 avril 2016 de la Chancelière Danielle GAGNAUX-MOREL n'est pas moins surprenant. C'est même pire ! Sans en référer au Conseil d'Etat à qui était adressé le courrier de Daniel CONUS, ou du moins elle n'y fait pas référence, **Danielle GAGNAUX-MOREL** décide de son propre chef qu'elle n'a pas à répondre à Daniel CONUS, qu'il a épuisé toutes les voies de droit...

Ces Voyous de fonctionnaires et de magistrats se croient au-dessus des Lois et ils pratiquent un arbitraire devenu insupportable. **Ils sont en l'occurrence, des complices actifs de séquestration au sens des Art. 183 et 184 CP, la démonstration de la condamnation arbitraire de Daniel CONUS étant formellement démontrée dans l'explication des faits précités.**

Daniel CONUS doit être libéré sous 24 heures !

Le comportement des politiciens démontre bien qu'il n'y a aucune séparation des Pouvoirs et que ce sont même les politiques qui dictent l'attitude des magistrats et que l'impunité est garantie à ceux qui pratiquent le crime en bande ! **C'est certainement pour cette raison que 3'769 candidats pour seulement 250 sièges à pourvoir, se sont présentés aux dernières élections fédérales 2015. Ils veulent tous profiter de cette impunité et des avantages qu'ils peuvent en retirer.**

Si l'Etat de Droit n'existe plus, si le pouvoir est dans les seules mains d'Oligarques corrompus, quelles sont encore les possibilités des Citoyens, de faire valoir leurs Droits ?

Nous devons dénoncer les comportements des Autorités suisses, Cantons et Confédération, à l'International. Le Monde doit savoir qu'investir CHF 1.- en Suisse, confier CHF 1.- à une banque suisse, commercer avec l'industrie suisse ou avec les établissements financiers suisses, signifie financer le crime organisé en bande par la Franc-Maçonnerie !

Les Dossiers BernLeaks fournissent la preuve que les établissements de révision Ernst & Young, KPMG, Deloitte, PWC, Fiduconsult, Lemano, BDO, etc. sont tous corrompus et sont même les planificateurs du blanchiment d'argent.

Confier la gestion de son patrimoine à une Société ayant son siège en Suisse, revient dès lors à signer un contrat avec le Diable et lui donner la possibilité d'être escroqué en toute impunité.

C'est ce que viennent de démontrer les Autorités fribourgeoises au travers des dossiers FERRAYÉ, ULRICH, BURDET, SAVIOZ et CONUS (la liste est non exhaustive). Si la Confédération ne rétabli pas immédiatement la situation – la libération de Daniel CONUS en sera le premier signe – cela signifiera que les Autorités fédérales suisses sont les complices actifs directs des escroqueries commises et de l'impunité des auteurs !

Citoyens, ensemble, nous avons tous les moyens de médiatiser ces crimes au travers de [Facebook](#) et [tweeter](#) ou par des mailings. Agissez avant que vous soyez vous-même pris dans ce piège.

Face à un tel auto goal, à une telle violation du Droit, il appartient aux Chambres fédérale et à la Commission de Justice fédérale, de destituer immédiatement les "juges" et les politiciens au sein des Cantons et de la Confédération, qui violent le Droit constitutionnel. L'Autorité doit les poursuivre pénalement pour violation du devoir de fonction, entre-autres, mais aussi pour haute trahison au bénéfice d'une organisation criminelle internationale qui agit en bande et qui évolue grâce au secret qu'elle impose à ses membres (Franc-Maçonnerie) !

Cette décision de destitution d'un juge, doit être de la seule compétence de la Confédération, sur plainte d'un Justiciable. Les Cantons ne doivent pas pouvoir s'y opposer. De plus, les Juges devront être élus par le Peuple comme déjà requis le 23 mai 2015.

La place de VOYOUS n'est pas à la tête de l'Institution judiciaire suisse, pas plus que dans un Gouvernement ou un Parlement ! Leur place est en Prison !

Il vous appartient dès lors, Madame la Cheffe du Département suisse de la Justice, de démontrer si vous êtes active en faveur de l'Etat de Droit et de la Constitution fédérale selon le serment que vous avez promis (**je relève ici que vous avez promis et non juré**).

Dans le cas contraire, nous en déduirons que votre « Promesse » signifiait ouvertement que vous avez fait le choix d'être fidèle à la « constitution » Franc-Maçonne à laquelle vous aurez alors très certainement « juré » soumission !

Dans ce cas Madame, le Peuple suisse sera en droit d'exiger votre destitution !

Daniel CONUS lui, est en droit maintenant d'être libéré dans les prochaines heures et j'attends de vous un signe clair par voie de Presse.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Daniel Conus, Prisonnier politique